



Département des YVELINES

Arrondissement de MANTES-LA-JOLIE
Canton de Bonnières-sur-Seine

MAIRIE
DE
CONDÉ-SUR-VEGRE

Le 22 décembre 2022

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 DECEMBRE 2022

L'An deux mil vingt-deux, le seize décembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Condé sur Vesgre, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Josette JEAN, Maire.

Étaient présents : MM Josette JEAN, Guy LEBAS, Florence LION, Jean-René TANCREDE, Éric DEHAYNIN, Isabelle HORSTMANN, Gaëlle BELFORT, Alain FERRAND, Kip VERGER.

Étaient absents excusés représentés : Thierry LENNE pouvoir donné à Florence LION, Angélique BURIDAN pouvoir donné à Josette JEAN, Stephen BOUNDA pouvoir donné à Isabelle HORSTMANN, Stéphane BLAIRON pouvoir donné à Kip VERGER

Était absent excusé non représenté : Brigitte LAUVAUX.

Était absent non excusé non représenté : Loïc DE LA RIVIERE.

Après avoir annoncé les membres présents, représentés et absents, Madame le Maire ouvre la séance à 19h45.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil, Florence LION se propose, le Conseil approuve à l'unanimité.

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES CONSEILS MUNICIPAUX DES 29 SEPTEMBRE 2022 ET 10 OCTOBRE 2022

Les procès-verbaux des séances des Conseils Municipaux du 29 septembre 2022 et du 10 octobre 2022 dont une copie a été adressée à chaque Conseiller sont soumis à approbation.

Après avoir délibéré et voté, les procès-verbaux sont adoptés à la majorité 10 voix pour, 3 abstentions de M. Ferrand et Mme Verger (pouvoir de M. Blairon)

Avant d'aborder l'ordre du jour, Madame le Maire souhaite y ajouter 2 points pour lesquels les membres du Conseil Municipal ont été avisés par mail en amont de la séance :

- ☞ Restes à réaliser 2022.
- ☞ SIAEP : Rapport sur le prix et la qualité du service 2021.

Les Conseillers Municipaux acceptent l'ajout de ces 2 points à l'ordre du jour à l'unanimité.

FINANCES

PASSAGE A LA NOMENCLATURE M57

En application de l'article 106 III de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent, par délibération de



l'assemblée délibérante, choisir d'adopter le cadre fixant les règles budgétaires et comptables M57 applicables aux métropoles.

Cette instruction, qui est la plus récente, la plus avancée en termes d'exigences comptables et la plus complète, résulte de la concertation étroite intervenue entre la Direction générale des collectivités locales (DGCL) et la Direction générale des finances publiques (DGFIP), les associations d'élus et les acteurs locaux. Destinée à être généralisée, la M57 deviendra le référentiel de droit commun de toutes les collectivités d'ici au 1^{er} janvier 2024.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le passage à la M57 au 1^{er} janvier 2023

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

article 1: ADOPTER, à compter du 1^{er} janvier 2023, la mise en place du référentiel budgétaire et comptable M57 applicable aux communes de moins de 3 500 habitants et d'opter pour le plan de comptes par nature développé, pour le budget principal de la commune de Condé sur Vesgre

article 2: AUTORISER le Maire ou son représentant délégué à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

PARTICIPATION AU VOYAGE DE SKI A AUTRANS POUR LES ELEVES CONDEENS EN CLASSE DE 6EME AU COLLEGE FRANÇOIS MAURIAC DE HOUDAN

Les professeurs d'EPS nous ont envoyés, comme chaque année, la liste des élèves de 6^{ème} qui participent au voyage scolaire à Autrans. Les années précédentes, le montant de participation s'élevait à 50€ par élève.

Cette année, 14 élèves Condéens s'y rendront.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le montant de participation pour le voyage scolaire 2022/2023 à Autrans.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de participer à hauteur de 60€ par élève pour le voyage scolaire à Autrans pour l'année scolaire 2022/2023.

PARTICIPATION AU VOYAGE SCOLAIRE D'UNE ELEVE SCOLARISEE AU COLLEGE PRIVE DE MONTFORT L'AMAURY

Madame le Maire a reçu une demande de participation au voyage scolaire pour une enfant de Condé qui est scolarisée au collège privé de Montfort l'Amaury.

Madame le Maire propose de participer à hauteur de 50€.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de participer à hauteur de 60€ pour le voyage scolaire.

PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2023

Madame le Maire informe que préalablement au vote du Budget Primitif 2023 la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2022.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2023, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L. 1612-1 du Code Général des collectivités territoriales, autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2022 hors restes à réaliser et comptes d'emprunts (chapitre 16).

A savoir :

- ⊗ Budget 2022 – Dépenses d'investissement : 632 602.16€
- ⊗ Ouverture de 25% des dépenses d'investissement 2023 : 158 150.54€

Réparties comme suit :

- ⊗ Chapitre 16 « Remboursement d'emprunts » : 500.00€
- ⊗ Chapitre 20 « Immobilisations incorporelles » : 1 000.00€
- ⊗ Chapitre 21 « Immobilisations corporelles » : 57 150.54€
- ⊗ Chapitre 23 « Immobilisations en cours » : 99 500.00€

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à mandater les dépenses d'investissement 2023 dans les limites des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif de 2023.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité 11 voix pour, 2 abstentions Mme Verger (pouvoir de M. Blairon)

AUTORISE Madame le Maire à mandater les dépenses d'investissement 2023 dans les limites des crédits ci-dessus dans l'attente du vote du budget primitif 2023.

LOCATION PAR BAIL PRECAIRE DE LA GRANGE DES HIRONDELLES AU FLEURISTE « AUTOUR DES SENS »

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'elle a loué le local de la Grange des Hirondelles avec un bail précaire (durée 3 ans) au fleuriste qui travaille sur la place de l'Eglise. Ce local sera utilisé comme bureau et réserve, la vente continuera sur la place de l'église.

RESTES A REALISER 2022

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal des dépenses et recettes d'investissements 2022 à enregistrer avant le vote du Budget Primitif 2023 et à inscrire au tableau des restes à réaliser.

A savoir :

DEPENSES				
Compte	Libellé des travaux	Tiers	Dépenses	Recettes
2111	Achat de terrain	Vivier	8 000.00	
TOTAL			8 000.00	
RECETTES				
Compte	Libellé des travaux	Tiers	Dépenses	Recettes
1322	Travaux de voirie	Ile de France Mobilité		49 000.00
TOTAL				49 000.00

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à enregistrer les dépenses et recettes d'investissement 2022 dans les limites des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif de 2023.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

ARRETE le tableau des restes à réaliser tel que défini ci-dessus pour les dépenses et recettes d'investissement 2022.

ADMINISTRATIF

EXTINCTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Lors de la séance de Conseil Municipal du 29 septembre 2022, la décision a été prise d'éteindre l'éclairage public entre 23h et 5h30.

Madame le Maire informe qu'il faut entériner cette décision par une délibération et un arrêté.

Madame le Maire fait lecture de la délibération à prendre.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette délibération.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité
VALIDE la délibération relative à l'extinction de l'éclairage public.

ACCUEIL D'UN STAGIAIRE

Madame le Maire informe accueillir un stagiaire durant 5 jours du 3 au 9 janvier 2023.
Il s'agit d'un élève de 3^{ème} du Collège François Mauriac.

ENVIRONNEMENT

DOSSIER PDIPR – CHEMIN DE RANDONNEE

Madame le Maire informe que le dossier a été monté par Monsieur Lebas, Madame Lion et Madame Plisson.
Mr Lebas distribue le plan du projet de circuit de randonnée aux membres du conseil.
Mme Lion décrit brièvement le circuit et ses points forts.
Le dossier est en cours d'étude par les services du Département et nécessite encore les chiffrages des aménagements et signalétique.
Mme Jean conclut la présentation en expliquant la nécessité de faire connaître et partager le patrimoine naturel de notre commune par la mise en place de ce type de réalisation.

DOSSIER PNR

Madame le Maire, sollicitée par la Présidente du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse qui souhaite organiser une réunion d'informations sur la future révision de La Charte du Parc en 2026.
Cette réunion d'informations pourrait avoir lieu au cours du 1^{er} trimestre 2023, le but étant à terme d'intégrer Condé dans ce PNR.
Madame le Maire rappelle qu'une charte paysagère existe déjà sur le Pays Houdanais.
Il doit y avoir une vraie réflexion.

TRAVAUX

ROUTES DEPARTEMENTALES ET SOLDE DU PROGRAMME TRIENNAL

Concernant le programme Triennal de Voirie 2020/2022, et compte-tenu des travaux sélectionnés par la CCPH à démarrer très prochainement, Madame le Maire propose que la Commune de Condé sur Vesgre sollicite le Département pour le financement de l'aménagement de trottoirs pour la rue du Rohard.
L'étude a été faite par l'Agence Ingénierie. Les travaux pourront être effectués lors des travaux de chaussée de la CCPH.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ce dossier.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité
ACCEPTE la proposition de travaux d'aménagement de trottoirs Rue du Rohard.
AUTORISE Madame le Maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès des services du Conseil Départemental des Yvelines.

TRAVAUX ENEDIS RESEAU HAUTE TENSION

À la suite d'un récent rendez-vous avec Enedis concernant l'implantation d'un poste de transformation HTA/BT, il a été vu sur place, avec les techniciens et chargée d'études Enedis la mise en place près du 7 rue de Poulampont sur le terrain communal formant un très large bas-côté.
Les riverains seront avertis.

TRAVAUX SIAEP

↳ ROUTE DE LA CAVÉE/CHEMIN DU HAUT BREUIL.

Madame le Maire informe les Conseillers Municipaux que les travaux de renforcement du réseau eau potable sur la route de la cavée sont achevés.

↳ ROUTE DE NOGENT RD983 ENFOUISSEMENT

Les travaux prévus sur la RD 983 Route de Nogent devraient commencer début 2023.

Il a été étudié la possibilité d'enfouissement du réseau aérien d'Orange. Le coût d'environ 62 000€ ne peut être envisagé pour Condé.

TRAVAUX EN COURS

↳ ELAGAGE.

Madame le Maire informe que divers travaux d'élagage sont prévus pour les bords de Vesgre, et également sur le terrain près du stade où des chênes surplombent le champs voisin occupé par des chevaux.

↳ BR+VE : BORNE DE RECHARGE VEHICULE ELECTRIQUE.

L'installation BR+VE comprend sur chaque commune pilote une borne de recharge électrique de 22KVA comportant 2 points de charge et d'une ombrière en bois équipée de panneaux photovoltaïques couvrant chaque borne et les deux places de parking accolées.

L'un des deux points de charge est accessible au grand public suivant des modalités qui seront définies. L'autre point de charge est réservé au véhicule électrique mis à disposition par le Département type Zoé et ouvert à trois types de public via une solution d'autopartage : les élus et agents municipaux de la commune, les associations communales et les bénéficiaires du RSA.

Les visites sur place ont pu confirmer l'emplacement de l'ombrière sur le parking de la Mairie.

Le permis de construire sera déposé par le Département est instruit par le service instructeur mandaté par la Commune.

Pour permettre l'implantation du dispositif décrit ci-dessus sur le domaine de la commune, il convient d'établir :

- Une convention de superposition d'affectation avec le Département des Yvelines,
- Une convention cadre pour l'étude et la réalisation de prestations de services entre Seine et Yvelines Numérique et la Commune de Condé sur Vesgre.

Cette opération devrait être opérationnelle dès le début du second trimestre 2023.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer l'ensemble des documents nécessaires à ce dossier.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'installation et l'utilisation des bornes de recharge et de l'ombrière.

MAISON LHEMERY

Madame le Maire informe qu'il faut maintenant lancer sérieusement les différents étapes de ce programme de travaux. Elle a rencontré le 15 décembre 2022 les responsables « Bâtiment » de l'Agence Ingéniery et a déjà posé quelques dates de rendez-vous pour :

- Arrêt du projet,
- Phasage du projet,
- Mise en ligne du Marché de Maîtrise d'œuvre...

Le montage de ce dossier prendra de 6 à 9 mois de préparation avant dépôt du contrat rural.

Dans le prochain Rapport d'orientation Budgétaire 2023, la commune inscrira son plan pluriannuel d'investissement en tenant compte des différents dossiers en cours.

Madame le Maire rappelle qu'il serait bon que des membres du Conseil Municipal soient disponibles pour travailler sur les dossiers évoqués.

CCPH

POINTS SUR LES DERNIERES REUNIONS

Le Conseil Communautaire de la CCPH aura lieu le 21 décembre 2022, Madame le Maire en fera un point lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

SYNDICATS

POINTS SUR LES DERNIERS COMITES SYNDICAUX

Madame le Maire demande aux délégués siégeant au sein des syndicats de faire un compte-rendu des derniers comités syndicaux.

SIVOM ABC :

Monsieur Lebas informe que les travaux de pose d'un compteur électrique sont en cours pour la maison de gardien. Un travail de diagnostic énergétique est en cours sur les 3 écoles et la Salle Polyvalente. Il est envisagé la pose de thermostats. Assainissement collectif : une étude est en cours pour la réalisation d'une nouvelle station d'épuration en raison du vieillissement de la station actuelle.

SIAEP

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE 2021

Mme Lion indique que le rapport sur le Prix et la Qualité du service 2021 a été présenté lors du précédent conseil sous sa forme de projet. La version arrêtée a été reçue le 14.12.22 et adressé aux conseillers le 15.12.22

Il est à la disposition pour consultation sur le site de SIAEP FR.

QUESTIONS DIVERSES

Téléthon : Mme Jean félicite les bénévoles qui ont œuvré pour la réalisation de la manifestation de la journée Téléthon à l'étang de Condé. La recette versée à l'AFM s'élève à 2224 €.

Repas du 11 novembre : Mme Jean, Mme Horstmann et Mme Lion étaient présentes au repas organisé par la commune pour ses Anciens à la salle polyvalente ABC.

Berges de l'étang : Mme Jean a reçu MR Fortin qui suit l'évolution de la renaturation des berges de l'étang. Il souligne la réussite des plantations réalisées sur les berges de l'étang et le bilan est satisfaisant.

DEMANDES D'URBANISME EN COURS D'INSTRUCTION, ACCORDEES OU REFUSEES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL DU 10/10/2022

PERMIS DE CONSTRUIRE			
DEMANDEUR	ADRESSE DU BIEN	OBJET DE LA DEMANDE	ETAT
BELLENOUX WEBER	5, rue de la Vallée Guérin – lot 2	Maison individuelle	ACCORDÉ
RESIDENCES YVELINES ESSONNE	Allée des Prunelles	Résidences Autonomie 33 logements	ACCORDÉ
DREUX	23, rue du Vivier	Changement couleur façade biton	EN COURS
SAS 4H	11, rue des Brières	Demande de transfert	ACCORDÉ

PERMIS D'AMENAGER			
DEMANDEUR	ADRESSE DU BIEN	OBJET DE LA DEMANDE	ETAT

PERMIS DE DÉMOLIR			
DEMANDEUR	ADRESSE DU BIEN	OBJET DE LA DEMANDE	ETAT
RESIDENCES YVELINES ESSONNE	13, rue du Vieux Village	Démolition d'une maison	ACCORDÉ

DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX			
DEMANDEUR	ADRESSE DU BIEN	OBJET DE LA DEMANDE	ETAT
CHAPELET	10, bis rue de la Vesgre	Remplacement d'une fenêtre par une porte fenêtre	ACCORDÉ
MANIGOT	16, Clos d'Houël	Changement d' huisseries à l'identique	ACCORDÉ
COLLET	26, rue de la Poterie	Aménagement du grenier en pièce habitable	ACCORDÉ
VICINI	7, rue du Vieux Village	Carport	ACCORDÉ
REGAL	5, rue de la Vallée Guérin – lot 1	Piscine	ACCORDÉ
COLOMBANI	5, rue du Rohard	Réfection escalier extérieur	EN COURS
REGAL	5, rue de la Vallée Guérin – lot 1	Carport	ACCORDÉ
BERNARD	32, Chemin Vert	Clôture, portail et portillon	ACCORDÉ
MAUNY	13, rue de Poulampont	Réfection toiture et changement huisseries	ACCORDÉ
MONNIN	5, rue des Brières	Installation panneaux photovoltaïques	ACCORDÉ

CERTIFICAT D'URBANISME OPERATIONNEL			
DEMANDEUR	ADRESSE DU BIEN	OBJET DE LA DEMANDE	ETAT

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	
PERIODE	NOMBRE DE DOSSIERS REÇUS
Du 10 octobre 2022 Au 16 décembre 2022	2 dossiers

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50

La Secrétaire de séance
Florence LION



Le Maire
Josette JEAN

